

Note conceptuelle des deux points focaux en matière de complémentarité, le Danemark et l’Afrique du Sud

Onzième session de l’Assemblée des États Parties

1. Le Bureau de l’Assemblée États Parties a décidé d’inclure un débat séparé sur le thème de la complémentarité lors de la onzième session de l’Assemblée. Un créneau de trois heures a été alloué à cet effet à la séance plénière de l’Assemblée, dans la matinée du **lundi 19 novembre, de 10h00 à 13h00**.
2. Au titre de ce point de l’ordre du jour, la Présidente de l’Assemblée, l’Ambassadeur Tiina Intelmann (Estonie), a invité l’Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Mme Helen Clark, à prononcer, devant l’Assemblée, un discours liminaire sur la complémentarité et le renforcement des juridictions nationales dans la perspective du jugement des crimes les plus graves au regard du droit international. Outre l’Administrateur du PNUD, plusieurs États Parties, engagés dans les différentes phases des procédures judiciaires nationales, ont été invités à présenter leur expérience en matière d’enquêtes et de poursuites contre les crimes prévus par le Statut de Rome.
3. À l’issue de ce débat séparé se tiendra une **discussion plénière interactive sur la complémentarité**. Les États Parties sont fortement encouragés à y participer, en menant des échanges conjugués et élargis sur ce thème. Leur participation peut faire suite au discours de Mme Clark, aux présentations et aux discours sur les données d’expérience nationales. Ces interventions pourront plus précisément exposer les expériences en matière d’enquêtes et de poursuites, ou d’assistance et de coopération avec les États, et couvrir les modes de fonctionnement appropriés du principe général de complémentarité.
4. Si le temps imparti le permet, les États observateurs, les organisations internationales et régionales, la société civile et les parties prenantes seront invités à participer à l’échange.
5. La discussion fera ensuite l’objet d’un résumé informel qui inclura les engagements pris par les États en matière de complémentarité, ou d’autres thèmes. Ces engagements pourront également être écrits.
6. Les **États et parties prenantes souhaitant intervenir lors de la discussion devront s’inscrire** sur la liste des intervenants qui sera élaborée avant la session de l’Assemblée.¹ Les intervenants sont invités à limiter leur propos à quatre minutes.
7. Un projet de résolution a en outre été préparé et adopté au sein du Groupe de travail de La Haye, et soumis au Bureau pour approbation, avant d’être ultérieurement examiné et adopté par l’Assemblée. Ce projet de résolution a formé l’annexe I du rapport du Bureau sur la complémentarité (ICC-ASP/11/24), lequel comprend également le programme de la séance plénière (à l’annexe II). Le projet de résolution propose une formulation provisoire pour les décisions du débat de la séance plénière, laquelle sera complétée à l’issue de la séance sur la complémentarité, avant d’être adoptée.
8. Les deux points focaux (Danemark et Afrique du Sud) encouragent les États Parties et les parties prenantes à participer activement au débat et attendent avec intérêt leurs fructueuses délibérations.

* * *

¹ Les demandes d’inscription doivent être adressées au Secrétariat à : aspcomplementarity@icc-cpi.int, et mises en copie aux deux points focaux, à : chris@um.dk et naidut@dirco.gov.za.